



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 11

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le Programme manitobain de gestion du drainage sera examinée le jeudi 4 octobre 2007.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 202 — *Loi sur la présentation d'excuses/The Apology Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient. Sur la motion de M. SWAN, le débat est ajourné.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi sur les détergents à vaisselle sans phosphore/The Phosphorus-Free Dishwashing Detergent Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, et (avec le consentement de l'Assemblée), M^{me} STEFANSON ainsi que MM. GRAYDON, CULLEN, DERKACH et LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M. DEWAR, le débat est ajourné.

M. SCHULER présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Scandale relatif au Fonds de placement Crocus

Attendu :

que le scandale relatif au Fonds de placement Crocus a eu des conséquences négatives considérables pour le marché des capitaux de risque au Manitoba;

que, d'après le rapport du vérificateur général concernant le Fonds de placement Crocus, le gouvernement était au courant de l'existence de problèmes dès 2001;

que la GRC ne peut faire enquête sur le rôle que des représentants du gouvernement pourraient avoir joué dans l'effondrement du Fonds de placement Crocus;

que la Commission des valeurs mobilières du Manitoba ne peut enquêter que sur le conseil d'administration du Fonds de placement Crocus et non pas sur le rôle que le gouvernement pourrait avoir joué dans l'effondrement du Fonds;

que, lors des audiences antérieures du Comité des comptes publics, personne n'a voulu répondre aux questions visant à savoir qui avait le pouvoir d'annuler la décision des représentants de l'industrie pour les empêcher de faire leur travail en rapport avec le Fonds de placement Crocus;

que le gouvernement provincial est visé par la poursuite judiciaire d'une valeur de 200 millions de dollars intentée par les investisseurs du Fonds de placement Crocus et que, par conséquent, le premier ministre, le ministre des Finances et les autres ministres ne pourront pas répondre aux questions qui leur seront posées à ce sujet durant la période de questions parce que l'affaire sera devant les tribunaux;

que, pour l'enquête de la GRC et les audiences de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba et celles du Comité des comptes publics, les représentants du gouvernement NE SONT PAS TENUS de témoigner sous serment au sujet de ce qu'ils savent du scandale relatif au Fonds de placement Crocus;

que, puisqu'il n'est pas intervenu même s'il savait qu'il existait des problèmes, le gouvernement est directement responsable des pertes de plus de 60 millions de dollars subies par plus de 34 000 personnes ayant investi dans le Fonds de placement Crocus;

que seule une enquête publique obligerait les personnes impliquées dans le scandale du Fonds de placement Crocus à témoigner sous serment et qu'il s'agit du seul moyen pour les Manitobaines et les Manitobains de connaître la vérité sur les causes réelles de l'effondrement du Fonds de placement Crocus,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager sérieusement de demander la tenue d'une enquête publique indépendante sur le scandale du Fonds de placement Crocus.

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M. le *ministre* RONDEAU, M. HAWRANIK, M. le *ministre* SELINGER ainsi que MM. GERRARD et MALOWAY interviennent. M. DERKACH exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Maintenance Amendment and Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act;*

(M. le ministre CHOMIAK)

(N^o 17) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act;*

(M. le ministre LEMIEUX)

(N^o 209) — *Loi sur l'ancienne route transcanadienne/The Historic Trans-Canada Highway Act.*

(M. HAWRANIK)

Présentation et lecture de pétitions :

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à envisager l'établissement d'une zone de limitation de vitesse sur le tronçon de la route provinciale à grande circulation n^o 2 qui longe le village de Glenboro. (D. Naismith, K. Robinson, L. Blain et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à agir et à envisager la construction d'une route à quatre voies qui contournerait le village de Forrest. (C. L. Wilcox, J. Howden, V. Robertson et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à envisager d'améliorer et de renforcer le programme Candidats du Manitoba afin de reconnaître l'importance de l'immigration pour notre province. (D. Ferrer, H. Regalado, A. Sarte et autres)

M^{me} la ministre WOWCHUK dépose :

le rapport annuel de la Société des services agricoles du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007;

(Document parlementaire n^o 33)

le rapport annuel du Centre de développement de produits alimentaires pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

(Document parlementaire n^o 34)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au ministre des Finances, qui a utilisé les termes « if he's Honourable », de se rétracter.

M. le ministre SELINGER se rétracte.

Jeudi 27 septembre 2007

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SWAN, DYCK, NEVAKSHONOFF, PEDERSEN et JHA font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi afin que le président puisse tenir un vote sur le projet de loi 17 — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*.

La séance est levée à 18 h 32, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke